

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Territoire du Pays du Cheylard

-Exercice 2014-

Consultable sur le site www.valeyrieux.fr

Rubrique Conseil communautaire

Sommaire

1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	5
1.1	Le territoire desservi.....	5
1.2	Le mode de gestion du service.....	5
1.3	La population desservie.....	5
1.4	Le nombre de branchements et d'abonnements.....	5
1.5	La ressource en eau.....	5
1.6	Les volumes consommés.....	6
2.	LA TARIFICATION DE L'EAU.....	7
2.1	Les modalités de tarification.....	7
2.2	Les divers frais d'accès au service.....	7
2.3	La présentation d'une facture d'eau type.....	7
2.4	Les recettes du service.....	10
3.	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	11
3.1	La qualité de l'eau.....	11
3.2	L'avancement de la protection des ressources en eau.....	12
3.3	L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	12
3.4	Le rendement du réseau de distribution.....	12
3.5	L'indice linéaire de pertes en réseau.....	12
4.	LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	14
4.1	Les études et travaux réalisés en 2014.....	14
4.2	La programmation sur 2015.....	14
4.3	L'état de la dette.....	14
5.	NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU.....	15

Préambule

La Communauté de communes Val'Eyrieux est née au 1^{er} janvier 2014, de la fusion des Communauté de communes des Boutières, du Haut Vivarais et du Pays du Cheylard, avec extension aux communes d'Albon d'Ardèche, Issamoulenc et St Pierreville. La Communauté de communes se compose de 34 communes et le Conseil communautaire compte 57 membres, qui, par leurs délibérations prises en séance du Conseil communautaire, conditionnent et réglementent les affaires de la Communauté de communes.

Seule la Communauté de communes du Pays du Cheylard avait, au 31 décembre 2013, les compétences eau et assainissement. La Communauté de communes était composée de 14 communes membres, qui lui avaient transféré ces compétences dès sa création en 2003. Elles étaient précédemment exercées, par délégation, par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Dorne.

La Communauté de communes du Pays du Cheylard assurait la maîtrise d'ouvrage et la gestion des réseaux d'eau potable desservant l'ensemble des 14 communes.

Le Vice-président de la Communauté de communes du Pays du Cheylard en charge de la compétence eau potable et assainissement est M. Raymond FAYARD.

Chaque commune était représentée au sein de la commission eau-assainissement par un délégué :

- ❖ ACCONS : M. Christian RANC
- ❖ LE CHAMBON : M. Gérard BRUN
- ❖ LE CHEYLARD : Denis SERRE
- ❖ DORNAS : M. Maurice DESSUS
- ❖ JAUNAC : M. Sébastien MAZAT
- ❖ MARIAC : M. André FOUREZON
- ❖ LES NONIERES : M. Luc BLANC
- ❖ ST ANDEOL DE FOURCHADES : Mme Josyane ALLARD-CHALANCON
- ❖ ST BARTHELEMY LE MEIL : M. Jean MICHELAS
- ❖ ST CHRISTOL : M. Philippe LEGROS
- ❖ ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD : M. Maurice SANIEL
- ❖ ST GENEST LACHAMP: M. Christophe SABY
- ❖ ST JULIEN LABROUSSE : M. Jean-Pascal PRAMAYON
- ❖ ST MICHEL D'AURANCE : M. Franck FARGIER

La Communauté de communes Val'Eyrieux continue à exercer les compétences eau et assainissement sur le territoire de l'ex Communauté de communes du Pays du Cheylard.

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Le territoire desservi

- 14 communes du canton du Cheylard, étendues sur 17 326 hectares,
- Un relief très accentué avec des vallées encaissées, des pentes fortes et des dénivelés importants entre 300 mètres d'altitude au bas de Saint Julien Labrousse et jusqu'à 1 400 mètres au point culminant de Saint Andéol de Fourchades,
- Un réseau de voies circulables important en linéaire mais de gabarit faible et d'état très moyen, très sinueux, imposant un temps de trajet important d'une vallée à l'autre,
- Des activités industrielles, principalement sur Le Cheylard et Mariac,
- Des activités agricoles avec une superficie agricole de 3 178 ha,
- De la forêt sur l'ensemble du territoire,
- Des activités de tourisme sur l'ensemble du territoire avec gîtes, base de loisirs et activités sportives.

1.2 Le mode de gestion du service

La gestion des réseaux d'eau potable de la Communauté de communes du Pays du Cheylard a été confiée, par contrat d'affermage, à partir du 1^{er} avril 2007, à la Société SAUR FRANCE, pour une durée de 12 ans.

Un règlement du service d'eau potable définit les conditions et modalités suivant lesquelles est accordé l'usage de l'eau potable des réseaux de distribution alimentant les collectivités membres de la Communauté de communes du Pays du Cheylard.

Le 11 décembre 2013, un avenant au contrat d'affermage a été signé entre la Communauté de communes et la SAUR, visant à prendre en compte de nouveaux ouvrages.

1.3 La population desservie

Le Pays du Cheylard compte 6 611 habitants, parmi lesquels on estime à 6 228 le nombre d'habitants desservis en eau potable.

Il n'existe aucune convention d'import / export sur le territoire.

16 conventions de droits d'eau sont en vigueur sur la commune d'Accons.

1.4 Le nombre de branchements et d'abonnements

En 2014, 3 860 branchements eau potable existent sur le territoire intercommunal.

Parmi ces branchements, 3 668 consomment moins de 200 m³ par an, 87 consomment entre 200 et 6 000 m³ par an et seulement deux abonnés consomment plus de 6 000 m³ par an (l'Hôpital et Eyrium). Les 103 branchements restants sont communaux.

3 860 contrats d'abonnements sont gérés par SAUR au 31/12/2014 (contre 3 872 abonnements au 31/12/2013).

1.5 La ressource en eau

La ressource en eau est très diversifiée, puisqu'elle est assurée par 37 captages qui forment 28 stations de production réparties sur les 14 communes du canton.

Un important réseau d'interconnexion part du captage du Moulin de Ville à St Andéol de Fourchades, dessert les villages de la Vallée de la Dorne (St Andéol, Le Chambon, Dornas, Mariac, Accons), pour s'étendre jusqu'aux Nonières, via Le Cheylard et St Cierge.

De multiples réseaux diffus permettent l'alimentation des autres communes.

L'eau potable est ainsi distribuée sur 207 649 mètres linéaires, gravitairement en majorité.

Toutefois, dix pompages permettent d'approvisionner certains quartiers : 3 au Cheylard (La Glorie, La Chèze, Jabrezac) ; 1 à Mariac (Trapayac) ; 1 à St Cierge sous Le Cheylard (Les Vignes) ; 2 aux Nonières (Baudon, La Coste) ; 1 à St Barthélemy le Meil (Laudie) ; 1 à St Genest Lachamp (au chef-lieu) ; 1 à Jaunac (Aroumèze).

Des ouvrages de stockage sont présents sur l'ensemble des 14 communes.

Les productions sont très inégales d'une source à l'autre, avec d'importantes fluctuations selon les périodes de l'année.

381 738 m³ sont produits au niveau des sources.

En 2014, 247 759 m³ ont été consommés par les 3 860 abonnés (246 332 m³ / 3 872 abonnés en 2013).

1.6 Les volumes consommés

COMMUNES	NBRE HABITANT S (pop. totale)	NBRE ABONNES		CONSOMMATION		MOYENNE / abonné en m ³ / an	
		2013	2014	2013	2014	2013	2014
ACCONS	453	218	216	12 373	11 556	56,76	53,50
DORNAS	296	230	234	8 598	8 386	37,38	35,84
JAUNAC	155	55	55	3 888	3 786	70,69	68,74
LE CHAMBON	58	88	88	2 832	2 660	32,18	30,23
LE CHEYLARD	3439	1 946	1934	135 561	141 363	69,66	73,09
LES NONIERES	212	121	125	13 972	12 365	115,47	98,92
MARIAC	693	365	362	21 655	20 898	59,33	57,73
ST ANDEOL	55	34	32	1 212	1 116	35,65	34,87
ST BARTHELEMY	217	156	157	7 601	8 041	48,72	51,22
ST CHRISTOL	116	115	111	4 142	3 929	36,02	35,40
ST CIERGE	202	111	111	8 882	7 156	80,02	64,47
ST GENEST	101	97	97	4 832	3 777	49,81	38,94
ST JULIEN	355	192	192	10 425	9 362	54,30	48,76
ST MICHEL	259	144	146	10 359	13 364	71,94	91,53
TOTAL	6 611	3 872	3 860	246 332	247 759	63,62	64,19

2. LA TARIFICATION DE L'EAU

2.1 Les modalités de tarification

Il existe un contrat unique appliquant les tarifs (révision annuelle par la SAUR selon formule d'indexation au contrat d'affermage, délibération du conseil communautaire pour modification de la part qui revient à la collectivité).

Les tarifs applicables aux 31/12/2013 et 31/12/2014 sont les suivants :

TARIFS		Au 31/12/2013	Au 31/12/2014
PART COLLECTIVITE (CCVE)			
PART FIXE (€ ht/an)	ABONNEMENT	40,00 €	40,00 €
PART PROPORTIONNELLE (€ ht/m ³)		0,51 €	0.51 €
PART DELEGATAIRE (SAUR)			
PART FIXE (€ ht/an)	ABONNEMENT	77,50 €	77,79 €
PART PROPORTIONNELLE (€ ht/m ³)		0,57 €	0.5722 € / m ²
TAXES ET REDEVANCES			
Préservation des ressources en Eau	Agence de l'Eau	0,1356 € / m ³	0,1489 € / m ³
Lutte contre la pollution	Agence de l'Eau	0,28 € / m ³	0,29 € / m ³
Modernisation des réseaux	Agence de l'Eau	0,15 € / m ³	0,155 € / m ³

Les tarifs de l'eau et les redevances « Préservation des ressources en eau » et « Lutte contre la pollution » sont assujettis à la TVA à 5,5 % (10 % pour l'assainissement et la redevance « Modernisation des réseaux »).

2.2 Les divers frais d'accès au service

- les frais d'accès au service (pour tout nouvel abonné) : 25,29 € TTC
- les frais d'ouverture de branchement : 51,10 € TTC
- les frais de résiliation et de fermeture : gratuit

2.3 La présentation d'une facture d'eau type

La facture type est basée sur une consommation de 75 m³, ce qui correspond à la consommation moyenne des abonnés de la Communauté de communes.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service AEP sur le territoire du Pays du Cheylard, exercice 2014, en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995 modifiés par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté du 2 mai 2007.

Vos Contacts : Saur France

Téléphone : 04 75 29 40 18

Lundi à jeudi 8h-12h 13h30-17h30 Vendredi 8h-12h

Accueil : 15 rue Louis Vincent
07160 LE CHEYLARD
Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à
17h30
Le vendredi de 8h à 12h

Dépannage 24h/24 : 04 75 29 40 18

Contactez nous et gérez votre compte sur
www.saur.com

SPECIMEN

01/03/2014-28/02/2015

Référence à rappeler

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

TARIF 2014

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

Collecte et traitement des eaux usées :

Communauté de communes du Pays du Cheylard

Communauté de communes du Pays du Cheylard

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 75 m³.

Abonnement TTC	155.59 €
Consommation TTC	252.17 €
Total Facture TTC	408.17 €

BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre		
LE CHEYLARD	641842-3	015 mm	75	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION			75	

SPECIMEN	FACTURE N°	Simulation	Prix	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	210.13 € HT	221,69 € TTC	Au m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part CC du Pays du Cheylard	03-2014 / 02-2015		2,96 € /m³				40,00	5,50
Abonnement part SAUR	03-2014 / 02-2015						77,79	5,50
Consommation part CC du Pays du Cheylard	03-2014 / 02-2015			75	0,5100	38,25		5,50
Consommation part SAUR	03-2014 / 02-2015			75	0,5722	42,92		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	03-2014 / 02-2015			75	0,1489	11,17		5,50

Collecte et traitement des eaux usées	137,11 € HT	150,82 € TTC	Prix	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			Au m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part CC du Pays du Cheylard	03-2014 / 02-2015						15,00	10,00
Abonnement part SAUR	03-2014 / 02-2015						13,47	10,00
Consommation part CC du Pays du Cheylard	03-2014 / 02-2015			75	0,7500	56,25		10,00
Consommation part SAUR	03-2014 / 02-2015			75	0,6985	52,39		10,00

Organismes publics	33,313 € HT	35,66 € TTC	Prix	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	03-2014 / 02-2015			75	0,2900	21,75		5,50
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	03-2014 / 02-2015			75	0,1550	11,563		10,00

Total Facture	408.17 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 380.62€
TVA sur les débits : 27.62€

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Vos Contacts : Saur France

Téléphone : 04 75 29 40 18

Lundi à jeudi 8h-12h 13h30-17h30 Vendredi 8h-12h

Accueil : 15 rue Louis Vincent
07160 LE CHEYLARD
Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 8h à 12h

Dépannage 24h/24 : 04 75 29 40 18

Contactez nous et gérez votre compte sur
www.saur.com

SPECIMEN

01/03/2013-28/02/2014

Référence à rappeler

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

TARIF 2013

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

Collecte et traitement des eaux usées :

Communauté de Communes du Pays du Cheylard

Communauté de Communes du Pays du Cheylard

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 75 m³.

Abonnement TTC	153,21 €
Consommation TTC	246,24 €
Total Facture TTC	399,45 €

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
LE CHEYLARD	641842-3	015 mm				75	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						75	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation	Prix	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	208,67 € HT 220,15 € TTC	Au m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part CC du Pays du Cheylard	03-2013 / 02-2014	2,94 € /m³				40,00	5,50
Abonnement part SAUR	03-2013 / 02-2014					77,50	5,50
Consommation part CC du Pays du Cheylard	03-2013 / 02-2014		75	0,5100	38,25		5,50
Consommation part SAUR	03-2013 / 02-2014		75	0,5700	42,75		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	03-2013 / 02-2014		75	0,1356	10,17		5,50

	Prix	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	131,61 € HT 144,77 € TTC	Au m3	m3	€ HT	€ HT	%
Abonnement part CC du Pays du Cheylard	03-2013 / 02-2014				15,00	10,00
Abonnement part SAUR	03-2013 / 02-2014				11,59	10,00
Consommation part CC du Pays du Cheylard	03-2013 / 02-2014	75	0,7500	56,25		10,00
Consommation part SAUR	03-2013 / 02-2014	75	0,6502	48,77		10,00

	Prix	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA	
Organismes publics	32,25 € HT 34,53 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	%	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	03-2013 / 02-2014			75	0,2800	21,00	5,50
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	03-2013 / 02-2014			75	0,1500	11,25	10,00

Total Facture	399,45 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 372,53 €
TVA sur les débits : 26,92 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

2.4 Les recettes du service

❖ Les recettes de la collectivité :

Types de recettes	Année 2013	Année 2014	Variation
Ventes d'eau usagers	269 381,41 €	270 157,17 €	+ 0,29 %
Locations diverses	10 513,44 €	10 640,26 €	+ 1,21 %
TOTAL	279 894,85 €	280 797,43 €	+ 0,32 %

❖ Les recettes du délégataire :

Types de recettes	Année 2013	Année 2014	Variation
Ventes d'eau usagers	404 413 €	437 512 €	+ 8,18 %
Part perçue pour la collectivité	355 250 €	365 086 €	+ 2,77 %
Recettes liées aux travaux	18 416 €	17 330 €	- 5,90 %
Produits accessoires	12 789 €	10 810 €	- 15,47 %
TOTAL	790 868 €	830 738 €	+ 5,04 %

3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 La qualité de l'eau

La disparité des ressources (37 captages) regroupées en 35 unités de distribution rend difficile un suivi rigoureux de la qualité de l'eau.

L'eau distribuée est ponctuellement de mauvaise qualité bactériologique du fait de la vulnérabilité chronique des captages aux pollutions microbiologiques et à la turbidité.

Le taux de conformité bactériologique moyen est de 97 %.

Le risque sanitaire lié à la distribution d'eau pouvant présenter des contaminations importantes ne peut être négligé et la mise en place de systèmes de désinfection doit être une priorité.

Les eaux sont faiblement minéralisées (conductivité moyenne 50µ/cm) et présentent régulièrement des valeurs de pH inférieures à la référence de qualité (pH = 6,5). Leur dureté est inférieure à 5°F. Ces eaux ne respectent pas le décret eau potable 2001-1220.

SYNTHESE QUALITATIVE DE L'EAU DISTRIBUEE

TOTAL ANNUEL 2014			
NATURE DE L'ANALYSE	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire (ARS)			
Bactériologique	198	166	83,8
Physico-chimique	176	174	98,9
Nombre total d'échantillons	203	169	83,3
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	64	60	93,8
Physico-chimique	32	32	100
Nombre total d'échantillons	64	60	93,8
Total d'échantillons	267	229	85,8

À chaque dépassement de référence ou limite de qualité, les actions suivantes sont systématiquement menées afin de retrouver une eau distribuée conforme, à savoir :

- Nettoyage et désinfection du captage de la ressource concernée
- Vidange, nettoyage et désinfection des réservoirs de stockage
- Purge du réseau de distribution
- Information à la Communauté de communes et à la mairie concernée

Selon la valeur de dépassement, information de la population effectuée au porte à porte pour restriction d'usages de consommation. SAUR met à disposition des bouteilles d'eau jusqu'à levée de la restriction.

3.2 L'avancement de la protection des ressources en eau

A la date du transfert de la compétence à la CCPC, seulement 5 captages sur les 44 avaient fait l'objet d'un arrêté de DUP.

Suite à la mise en place d'aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général de l'Ardèche sur la mise en œuvre de procédure et travaux de protection des captages, la CCPC a décidé de lancer une première tranche en 2009 concernant 10 captages.

Les dossiers d'enquête publique ont été montés pour les captages de St Julien Labrousse, Accons et St Christol, soit 7 captages. L'ensemble de ces captages a fait l'objet d'un arrêté de DUP.

Ainsi, les travaux de mise en conformité des captages de St Julien Labrousse ont été terminés en 2014.

Les captages de St Christol et Accons seront mis en conformité (phase travaux) en 2015.

Une nouvelle tranche de mise en conformité a également été décidée sur les captages de : Sarméo (Jaunac), Serre en Don et La Rouveyre (St Genest Lachamp), Le Dréchou (St Christol).

3.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note de 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95 % du réseau mis à jour au moins une fois par an.

Depuis 2013, l'indice est de 105 pour notre service de l'eau.

3.4 Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée.

Le rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) x 100.

Avec le volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Désignation	2013	2014
Volume eau potable consommé autorisé	275 772	271 789
Volume eau potable produit	346 011	351 502
Rendement du réseau de distribution	79,7 %	77,3 %

3.5 L'indice linéaire de pertes en réseau

Cet indice permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / nombre de jours calculé sur l'année civile.

Avec le volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Désignation	2013	2014
Volume eau potable mis en distribution	346 011	351 502
Volume eau potable consommé autorisé	275 772	271 789
Linéaire de réseau eau potable au 31/12/2010 en km	208	207
Indice linéaire de pertes en réseau en m ³ /Km/jour	0,95	1,12

4. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés sur le budget eau ne font l'objet d'aucune contribution du budget général.

4.1 Les études et travaux réalisés en 2014

- ❖ Dévoiement des réseaux AEP sur le quartier de Signerose (Le Cheylard).
- ❖ Extension des réseaux AEP sur les quartiers de Selve, Vialon et Le Coulet LLe Cheylard).
- ❖ Travaux de mise en conformité des captages de St Julien Labrousse (Les Vernets, L'Enfer et Grand Bouveyron).
- ❖ Mise en conformité des captages d'Accons (Ranc Bardon et Bouzols) et St Christol (Le Roure et La Crique).
- ❖ Travaux préalables de mise en conformité sur le captage de Girond à Mariac.
- ❖ Etude sur des travaux de maillage du réseau AEP entre La Rouveyre et Bois Soubeyrand (St Genest Lachamp).

4.2 La programmation sur 2015

- Travaux de maillage Bois Soubeyrand (St Genest Lachamp).
- Etude sur le renouvellement de canalisation AEP à Mariac (Le Village et Chadenac) et à Accons (Le Rivet).

4.3 L'état de la dette

L'encours de la dette au 31/12/2014 est de 96 829,97 €.

L'annuité de dette réglée en 2014 s'est élevée à 19 362,80 €.

5. NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU

EDITION 2015

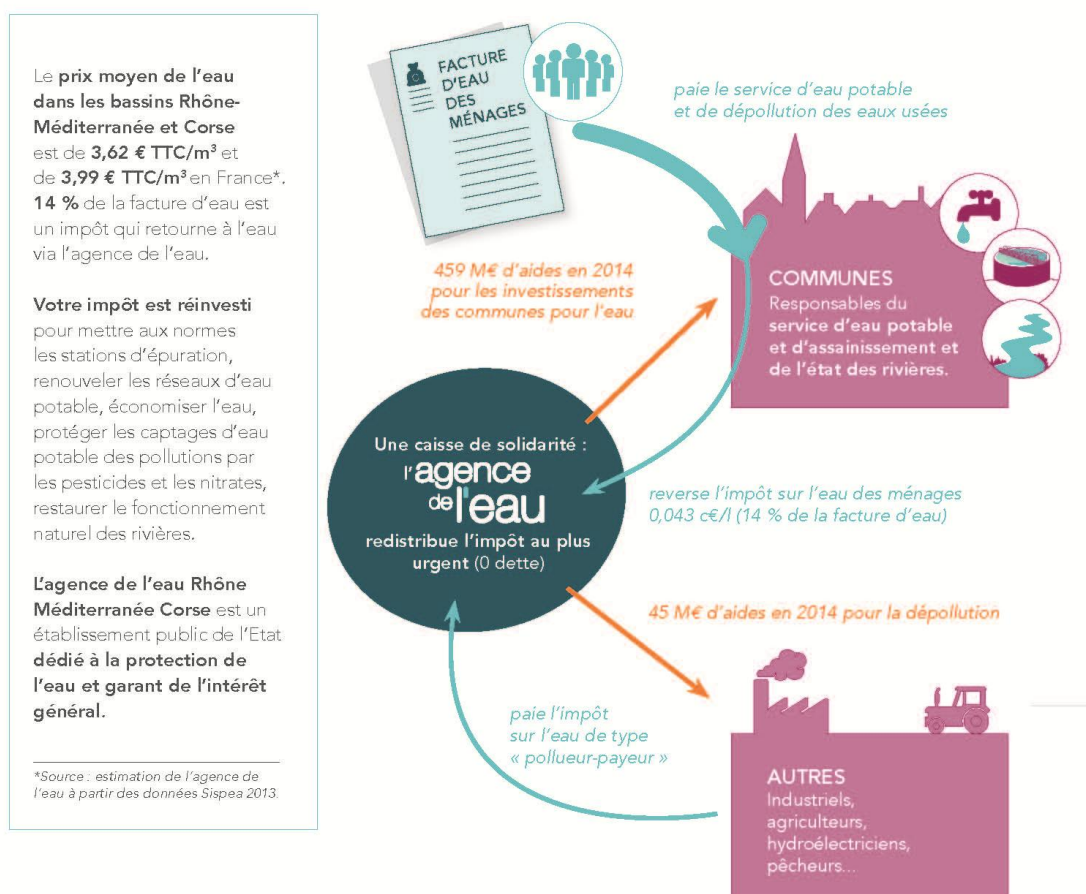
L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS L'EAU!

VOTRE FISCALITÉ A PERMIS LA MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT EN FRANCE

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2014

Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (41 millions €)

190 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation de l'irrigation...) ont permis d'économiser 70 millions m³ en 2014 soit la consommation d'une ville d'1 million d'habitants.

Pour dépolluer les eaux (172 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

299 stations d'épuration aidées en 2014. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (35 millions €)

34 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

7 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (11 millions €)

17 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (57 millions €)

41 km de rivières restaurées et 158 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

4685 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 707 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides au cours des 6 prochaines années. Telle une éponge les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

Pour la solidarité internationale (4,4 millions €)

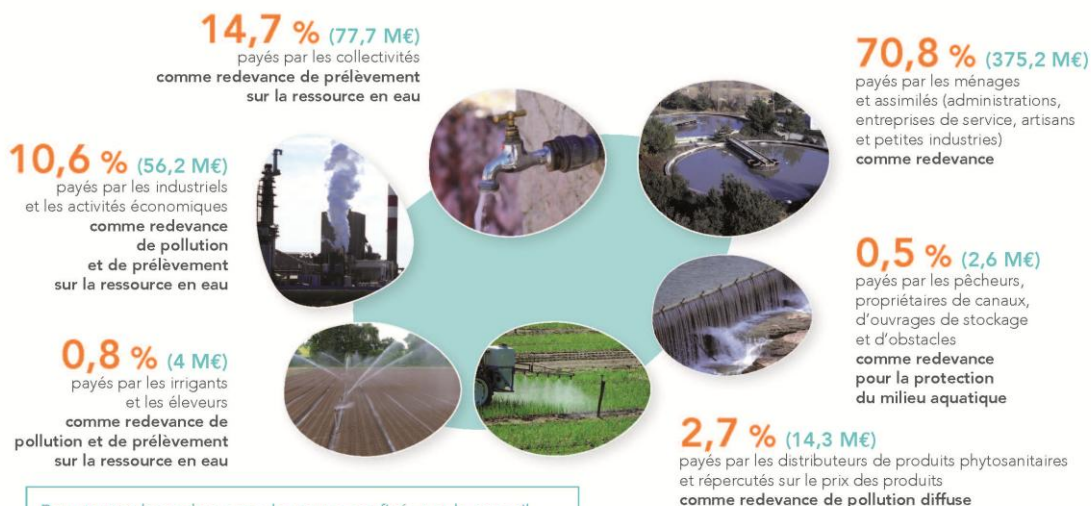
75 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2015

530 M€ DE REDEVANCES EN 2015

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.

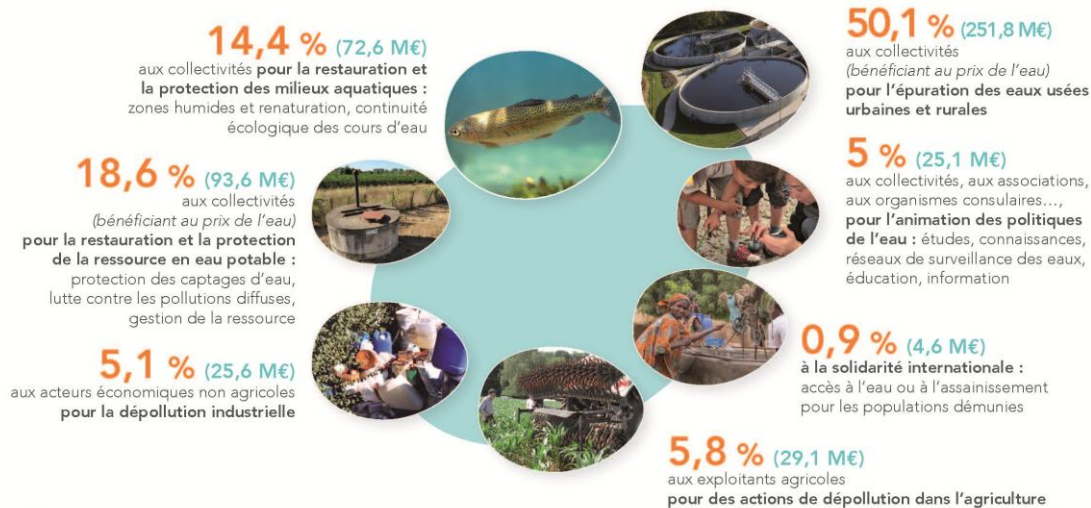


Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution a bénéficié en 2014 à 90 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

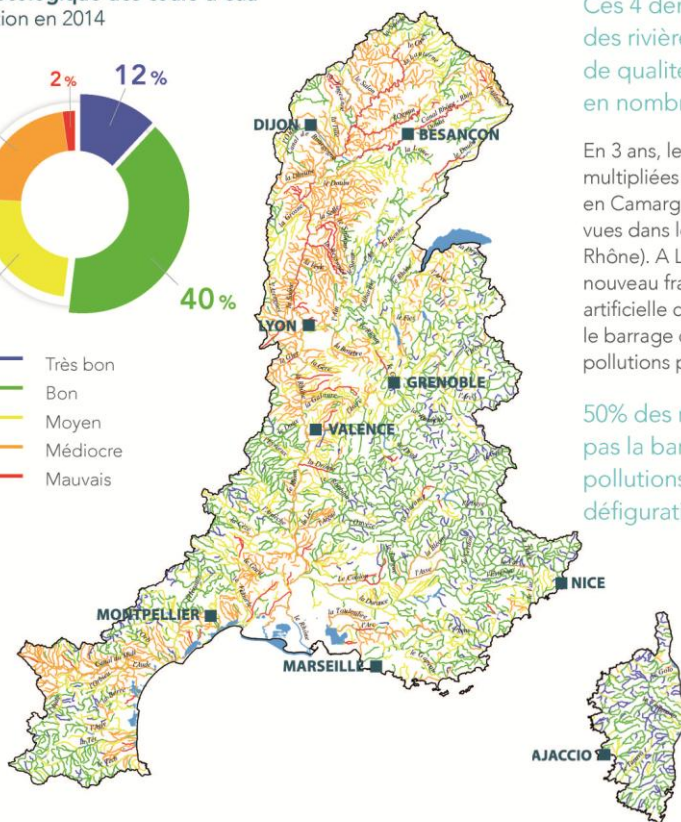
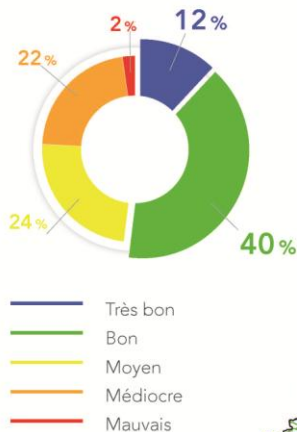
Montant prévisionnel des aides pour 2015 (actualisation mars 2015)



Solidarité envers les communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2014



La qualité des rivières progresse. Ces 4 dernières années, 16% des rivières ont gagné une classe de qualité et les poissons reviennent en nombre.

En 3 ans, les jeunes anguilles ont été multipliées par 6 dans l'étang du Vaccarès en Camargue ; une centaine d'aloses ont été vues dans le Gardon (premier affluent aval du Rhône). A Lyon, 17 espèces de poissons ont à nouveau franchi le Rhône grâce à une rivière artificielle créée en 2013 pour contourner le barrage de Jons. Partout la baisse des pollutions profite aux poissons.

50% des rivières toutefois ne passent pas la barre du bon état à cause des pollutions par les pesticides et des défigurations qu'elles ont subies.

Téléchargez les applis mobiles

➔

NOUVEAU

Appli qualité Méditerranée

Appli qualité rivière

Pour la première fois en France, découvrez l'état de santé des rivières et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 14 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 300 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



www.sauvonsleau.fr
le 1^{er} site d'actualités sur l'eau

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

Crédits photos : M.Martini, J.L.Rigaux, R.Domergue, A.Cabot, Fotolia, Y. Gouguenheim, D. Pillanque, P5-eau, V.Rossi, D.Naury, J.P. Guermi - Avril 2015